



SECTEUR COMMERCIAL



Revitalisation de commerces et services SITUÉS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN

Ce programme s'adresse aux propriétaires d'immeubles à vocation commerciale ou de service situés dans le périmètre urbain établi.

VOLET 1 | CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT

- 1^{er} exercice financier (réalisation des travaux)
Remise de taxe foncière de 50 % sur la portion de la valeur du bâtiment occupée à des fins commerciales ou de services
- Exercice financier suivant
Remise de taxe foncière de 25 % sur la portion de la valeur du bâtiment occupée à des fins commerciales ou de services

VOLET 2 | AGRANDISSEMENT, RÉNOVATION OU TRANSFORMATION*

- Exercice financier en cours
Remise de taxe de 75 % sur l'augmentation de la valeur foncière à la suite des travaux (portion à usage commercial ou de service)
- Exercice financier suivant
Remise de taxe de 50 % sur l'augmentation de la valeur foncière à la suite des travaux (portion à usage commercial ou de service)

*POURCENTAGE D'OCCUPATION COMMERCIALE DU BÂTIMENT POUR ÊTRE ADMISSIBLE
CENTRE-VILLE : 30 % ET PLUS / PÉRIMÈTRE URBAIN (SAUF CENTRE-VILLE) : 50 % ET PLUS

Ce programme peut être jumelé aux autres programmes en vigueur pour le secteur commercial.



PÉRIMÈTRE URBAIN



INFORMATION

KEVEN GAGNON Superviseur aux permis et aux inspections
143, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1K4
418 248-3361, poste 2043 | kgagnon@ville.montmagny.qc.ca

ville.montmagny.qc.ca

Le contenu intégral peut être consulté au ville.montmagny.qc.ca/programmes